Village
Saint-Célestin

510, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0
Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
VILLAGE DE SAINT-CÉLESTIN

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2021-2022-2023

3e exercice

Avis public est par les présentes donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière du Village de Saint-Célestin sera, en 2023, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 570, rue Marquis, Village de Saint-Célestin, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

  M.R.C. de Nicolet-Yamaska
  Demande de révision – Évaluation foncière
  257-1, rue de Mgr-Courchesne
  Nicolet (Québec) J3T 2C1
  Tél. : (819) 519-2997

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-15 de la M.R.C. de Nicolet-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Célestin, ce 21e jour de septembre 2022

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière